

Fiche de données de sécurité

NOM DU PRODUIT : Perlite Sunshine

FDS n° 4001

Date d'émission : 13 mai 2015

Remplace : Nouvelle

1. Identification du produit et de l'entreprise

Nom du produit : Perlite Sunshine
Usages recommandés : Horticole final
Restrictions d'utilisation : Aucune

Fabricant/fournisseur

Sun Gro Horticulture Distribution Inc.
770 Silver Street
Agawam, MA 01001
1-800-732-8667

Distribué aux É.-U. par

Sun Gro Horticulture Distribution Inc.
770 Silver Street
Agawam, MA 01001
1-800-732-8667

Distribué au Canada par

Sun Gro Horticulture Canada Ltd.
52130 RR 65, PO Box 189
Seba Beach, AB T0E 2B0, Canada
1-800-732-8667

Renseignements : www.sungro.com

Renseignements pour la clientèle :

Région de l'Ouest : 1-888-797-6497 Région du Centre : 1-888-982-4500
Région de l'Est : 1-888-896-1222 Région du Sud-Est : 1-800-683-7700
Agawam : 1-800-732-8667

Numéro de téléphone en cas d'urgence

En cas d'urgence chimique, de déversement, de fuite, d'incendie, d'exposition ou d'accident, appeler **CHEMTREC**, jour et nuit.

Cargaisons et produits à l'intérieur des É.-U. et du Canada : 1-800-424-9300

Cargaisons et produits à l'extérieur des É.-U. et du Canada : + 1 703 527 3887

2. Identification des dangers

Classification du mélange

La perlite ne figure pas expressément sur la liste des substances dangereuses et toxiques de l'OSHA (norme sur la communication des dangers 29 CFR 1910.1200), mais les produits sont classés comme « poussières nuisibles » ou « particules non classées ailleurs » (PNCA) par l'ACGIH.

Éléments d'étiquetage - pictogrammes de danger

Aucun

Mention d'avertissement Aucune

Mentions de danger Aucune

Conseils de prudence

Aucun

Autres dangers

Aucun

3. Composition/information sur les ingrédients

Ingrédients	N° CAS	N° CE	Concentration
Perlite	93763-70-3	aucun	98 à 100 %
Quartz	14808-60-7	238-878-4	0 à 2 %

Silice quartzreuse cristalline respirable sous le seuil de détection.

4. Premiers soins

Description des premiers soins

Informations générales

En cas d'effets nocifs persistants, consulter un médecin. Ne jamais rien donner par la bouche à une personne sans connaissance, ayant des convulsions ou ayant des crampes.

En cas d'inhalation

Transporter à l'extérieur. Une exposition prolongée aux poussières peut causer une irritation des voies respiratoires.

En cas de contact avec la peau

Non irritant. En cas d'irritation cutanée, consulter un médecin ou demander un avis médical.

En cas de contact avec les yeux

Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation des yeux persiste, appeler un centre antipoison ou un médecin.

En cas d'ingestion

Si possible, rincer la bouche et faire boire beaucoup d'eau. Ne pas faire vomir. Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

Symptômes ou effets plus importants, aigus ou retardés

Les symptômes suivants peuvent se présenter :

En cas d'inhalation : Irritation des voies respiratoires

En cas de contact avec la peau : Non irritant.

En cas de contact avec les yeux : Peut causer une rougeur ou une irritation

En cas d'ingestion : L'ingestion de grandes quantités peut causer des troubles gastro-intestinaux.

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial : Traiter selon les symptômes.

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Agents extincteurs :

Agents extincteurs appropriés : Utiliser tout moyen approprié pour éteindre un incendie environnant. S'il s'agit d'un petit feu, l'asperger d'eau. S'il s'agit d'un grand feu, l'inonder d'eau.

Matières inappropriées : Aucune.

Dangers spécifiques du produit

Matière non combustible

Produits de décomposition thermique : Aucun

Équipements de protection et précautions pour les pompiers

Se tenir dans le vent par rapport au feu. Porter des vêtements complets de lutte contre l'incendie (tenue de feu complète) et un équipement de protection respiratoire (appareil de protection respiratoire autonome [ARPA]).

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles

Prévoir une ventilation suffisante. Porter des équipements de protection individuelle (section 8).

Précautions relatives à l'environnement

Ne pas laisser entrer dans les eaux de surface ni dans les conduits d'écoulement. S'assurer de collecter et de confiner les déchets.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Ramasser mécaniquement et mettre dans des récipients appropriés pour l'élimination ou la récupération. Éviter de créer des poussières.

Matériaux inappropriés pour le confinement et le ramassage : Aucun de spécifié

Autres informations

Aucune

7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Éviter la création de poussières. Prévoir une ventilation suffisante. Porter des équipements de protection individuelle. Se laver les mains soigneusement après manipulation.

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Conserver le récipient bien fermé pour éviter la création de poussières.

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Lignes directrices sur l'exposition : Limites d'exposition professionnelle

	<u>Perlite</u>	<u>Quartz</u>
OSHA – LEA	5 mg/m ³ respirable	0,1 mg/m ³ respirable
ACGIH (VLE et IBE de 2012)		
MPT	3 mg/m ³ respirable	0,025 mg/m ³ respirable

Niveau sans effet dérivé (NSED)* suggéré par le fabricant : Travailleurs (industriels/professionnels)

Perlite et quartz

NSED humain, dermique, à long terme (répété) pas disponible

*Le DNEL est le niveau d'exposition à la substance au-dessus duquel les humains ne devraient pas être exposés.

Contrôles d'ingénierie

Utiliser la ventilation par aspiration pour maintenir les concentrations dans l'air sous les limites d'exposition.

Équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage : Lunettes de sécurité

Protection de la peau : Aucune prescription spécifique

Protection des voies respiratoires : Porter un équipement de protection respiratoire là où l'on s'attend à ce que les concentrations dans l'air dépassent les limites d'exposition.

Considérations générales d'hygiène

Éviter tout contact avec les yeux ou la peau. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

9. Propriétés physiques et chimiques

Apparence	Solide, granulaire ou cristalline
Couleur	Blanc
Odeur	Inodore
Seuil olfactif	Sans objet
pH	Pas de données
Point de fusion/domaine de congélation	Pas de données
Point d'ébullition/domaine d'ébullition	Sans objet
Point d'éclair	Sans objet
Taux de vaporisation/taux d'évaporation	Pas de données
Matières solides inflammables	Pas inflammable
Limites d'explosibilité (LIE, LSE)	Sans objet
Tension de vapeur	Sans objet
Densité de vapeur	Sans objet
Densité relative	Pas de données
Solubilité	Pas soluble dans l'eau
Coefficient de partage n-octanol/eau	Sans objet
Température d'auto-inflammation	Sans objet
Température de décomposition	Pas de données
Viscosité	Sans objet

Autres informations

Propriétés explosibles	Pas explosible
Propriétés comburantes	Aucune

10. Stabilité et réactivité

Réactivité

Stable dans des conditions ambiantes normales.

Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales de stockage et de température.

Risque de réactions dangereuses

Aucun

Conditions à éviter

Création de poussières

Matériaux incompatibles

Aucun

Produits de décomposition dangereux

Aucun de connu

11. Données toxicologiques

Voies d'exposition probables (par inhalation, orale, cutanée, oculaire)

Oculaire, cutanée, par inhalation. Une exposition orale ne devrait pas se produire à la suite d'un usage industriel ou agricole normal.

Symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Peut irriter les voies respiratoires. Peut causer une rougeur ou une irritation des yeux. L'ingestion de grandes quantités peut causer des troubles gastro-intestinaux.

Effets toxicologiques d'une exposition à court et à long terme

Toxicité aiguë :

Toxicité orale aiguë

Pas de données sur la DL₅₀

Évaluation/classification : D'après les données disponibles sur les ingrédients du mélange, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets irritants et corrosifs :

Pas de données

Évaluation/classification : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Pas de données

Évaluation/classification : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets génétiques : Ce produit ne contient pas d'ingrédients classés comme agents mutagènes des cellules germinales.

<u>Bactériens (test d'Ames)</u>	<u>Aberrations chromosomiques</u>	<u>Mutation dans les cellules de mammifères</u>
Négatif	Négatif	Négatif

Évaluation/classification : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction : Effets néfastes sur la fonction sexuelle et la fertilité/toxicité pour le développement : Ligne directrice 422 de l'OCDE

Pas de données

Évaluation/classification : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour certains organes cibles (exposition unique)

Ce produit ne contient pas d'ingrédients pertinents classés comme toxiques pour des organes cibles.

Expérience pratique/données humaines

Aucun effet pertinent n'a été observé après une exposition unique.

Évaluation/classification : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour certains organes cibles (expositions répétées)

<u>Organes affectés</u>	<u>Effets</u>	<u>Ligne directrice</u>
Aucun	Aucun	422 OCDE

Évaluation/classification : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Les données physico-chimiques et toxicologiques n'indiquent pas de danger par aspiration.

Évaluation/classification : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Centre International de Recherche sur le Cancer (CIRC) Pas inscrit

National Toxicology Program (NTP) Pas inscrit

29 CFR Part 1910, Subpart Z Pas inscrit

Proposition 65 de la Californie Pas inscrit

OMS (2003) Nitrates dans l'eau potable Sans objet

Évaluation/classification : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Autres données toxicologiques

Aucune

12. Données écologiques

Écotoxicité

Toxicité aiguë

Pas de données

Évaluation/classification : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Persistance et dégradation

Pas de données

Potentiel de bioaccumulation

Pas de données

Autres effets nocifs

Aucun de connu

13. Données sur l'élimination

L'élimination doit être conforme aux lois fédérales et d'états applicables.

Il incombe au producteur de déchets de déterminer la toxicité et les propriétés physiques des déchets produits afin que ceux-ci soit bien identifiés et éliminés conformément aux règlements applicables.

Pas considéré comme des déchets dangereux selon la Resource Conservation and Recovery Act (RCRA), 40 CFR 261.

14. Informations relatives au transport

US DOT (49 CFR Part 172)

N° ONU	Pas réglementé
Désignation officielle de transport de l'ONU	Sans objet
Classe de danger	Sans objet
Groupe d'emballage	Sans objet
Étiquette(s) de danger	Sans objet
Marquage spécial	Non
Disposition spéciale	Non

Organisation maritime internationale (code IMDG)

N° ONU	Pas réglementé
Désignation officielle de transport de l'ONU	Sans objet
Classe de danger	Sans objet
Groupe d'emballage	Sans objet
Polluant marin	Non
Étiquette(s) de danger	Sans objet
Marquage spécial	Non
Disposition spéciale	Non

Transport aérien (OACI-IT/IATA-DGR)

N° ONU	Pas réglementé
Désignation officielle de transport de l'ONU	Sans objet
Classe de danger	Sans objet
Groupe d'emballage	Sans objet
Étiquette(s) de danger	Sans objet
Marquage spécial	Non

Procédure spéciale de manipulation

Aucune

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la Convention MARPOL 73/78 et au Recueil IBC

Sans objet

Autres précautions spéciales

Aucune

15. Renseignements sur la réglementation

Règlements fédéraux américains

SARA Title III

Section 311/312 Classes de danger

Danger aigu pour la santé	Non
Danger chronique pour la santé	Non
Danger d'incendie	Non
Détente de pression	Non
Danger de réaction	Non

Section 313 Produits chimiques toxiques

Ingrédients pas inscrits

Section 302 Substances extrêmement dangereuses (SED)/CERCLA Substances dangereuses

Ingrédients pas inscrits

NFPA 704 : National Fire Protection Association

Santé	0
Incendie	0
Réactivité	0
Spécial	Aucun

Règlements d'états américains

Proposition 65 de la Californie	Pas inscrit
---------------------------------	-------------

Inventaires de produits chimiques

États-Unis (TSCA)	Tous les ingrédients sont inscrits
Canada (LIS)	Tous les ingrédients sont inscrits
Union européenne (EINECS)	Tous les ingrédients sont inscrits
Japon (METI)	Tous les ingrédients sont inscrits

16. Autres informations

La présente FDS est conforme à 29 CFR Part 1910 Subpart Z (2012) et à la norme ANSI Z400.1-2004.

Les informations qui s'y trouvent sont fournies sans aucune garantie, ni expresse ni tacite. Elles sont offertes uniquement pour la considération, l'investigation et la vérification par leurs destinataires initiaux. Les utilisateurs ne doivent les considérer que comme un complément aux autres informations recueillies par eux ou mises à leur disposition. Ils doivent déterminer eux-mêmes si les informations de toutes sources sont pertinentes et complètes afin de s'assurer que le produit est utilisé et éliminé comme il faut, pour la sécurité et la santé des employés, des clients et de l'environnement. Ces informations sur les dangers ne remplacent pas une évaluation des risques dans les conditions réelles d'utilisation. Il incombe aux utilisateurs de se tenir au courant des dangers chimiques, de concevoir leurs propres programmes et de les mettre à jour, et de se conformer aux lois et règlements nationaux, fédéraux, d'états, provisoires et locaux applicables sur la sécurité, la santé au travail, le droit de savoir et la protection de l'environnement.